

# Allègements du programme d'examen en Terminale

# RIEN n'est Résolu !



Le BOEN du 30 septembre acte, pour la session 2023 et les sessions suivantes, des limitations nouvelles au programme d'examen, pour la voie générale comme pour la voie technologique. Elles se rajoutent à celles déjà connues pour les sessions d'examen à partir de la session 2021, pour la voie générale et pour la voie technologique et celles prévues à partir de la session 2022 pour la voie générale et la voie technologique (STI2D et STL).

## Effets d'annonces ... et surprenante valse à trois temps !

La lecture attentive des nouveaux ajustements censés entrer en vigueur à partir de la session de 2023 montre ... qu'il n'y a en réalité aucun ajustement nouveau !

Pire : les ajustements publiés ce 30 septembre 2022 réintroduisent, dans le programme d'examen de la voie générale, la partie des équations différentielles, qui, prévues pour la session 2021 et au-delà, avait été exclue du programme d'examen à partir de la session 2022. En trois sessions, le ministère aura donc réussi le tour de force d'alléger réellement deux fois le programme limitatif de l'examen et de faire semblant de le faire à la troisième année ! Il entretient ainsi une confusion permanente qui déstabilise sans cesse le travail personnel comme collectif de programmation annuelle, et ment aux élèves et collègues qui ont cru aux promesses du ministre.  
reuve écrite de philosophie.

## Paradoxes et fausse route

Sur le fond, ces allègements - reconduits à l'identique, voire alourdissant le programme d'examen ! - conduisent au paradoxe de laisser davantage de temps aux collègues (1 à 2 semaines de plus) pour traiter un programme d'examen plus réduit qu'initialement envisagé : la conséquence en est une fin d'année qui a une durée réduite avec davantage de points à aborder.

En envoyant ainsi le signal de parties du programme reléguées en fin d'année dans un temps contraint, le ministère reconnaît implicitement que le programme comporte des éléments moins prioritaires, tout en se refusant par ailleurs à l'alléger, et en plaçant ainsi les collègues dans une situation pour le moins inconfortable.

A cela se rajoutent les effets de démobilisation de certains élèves déjà constatés l'an dernier une fois l'examen passé, au point d'interroger sur la possibilité pour les collègues de pouvoir traiter correctement avec les élèves le programme dans son entièreté et toutes ses exigences. Sans parler des effets, totalement niés par le ministère, de cette démobilisation dans les poursuites d'études...

**Le SNES-FSU continue de penser qu'il est urgent de mettre fin au non-sens pédagogique que constitue le maintien des épreuves de Spécialité en mars.**

Le ministère vient de faire, avec ses annonces en trompe-l'oeil, la démonstration qu'il n'est pas possible d'alléger les programmes d'examen, seule piste consentie pour faire mine d'alléger la pression d'épreuves prévues en mars...

**La seule bonne solution viable dans l'intérêt des élèves et qui fasse sens au plan pédagogique est de les décaler à la fin juin, en interrogeant les élèves sur la totalité du programme. Le SNES-FSU continuera, avec la profession, ses actions en ce sens.**

S'abonner à la lettre d'info

